



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00800

Numéro SIREN : 418 130 167

Nom ou dénomination : A2P

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2016 sous le numéro de dépôt 5240

A 2 P
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social : 10 Allée des Champs Elysées
91042 EVRY CEDEX
RCS EVRY B 418 130 167

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 26 Février 2016**

L'an deux mille seize, le dix neuf Février à dix neuf heures,
les actionnaires de la Société A 2 P, Société par Actions Simplifiée au capital de
40 000 € divisé en 2 500 actions de 16 € chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée
Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Mr Pascal VENACHE en sa qualité de Président.

Les actionnaires présents sont :

- M Pascal VENACHE porteur de 2500 actions en pleine propriété

Par ailleurs M Xavier VENACHE né à Champigny sur Marne le 31 Mars 1980, demeurant 43,
Rue des Roches 77760 BUTHIERS assiste aussi à la réunion.

Le Président constate alors que sont représentées 2 500 actions sur les 2500 actions composant
le capital social et que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau les copies des lettres de convocation, rapport de gestion, les
comptes de l'exercice écoulé et le texte des résolutions proposées.

Il rappelle que les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à
la disposition des actionnaires dans les délais légaux, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Agrément d'un nouvel actionnaire
- Désignation d'un Directeur Général
- Questions diverses

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du président. Après avoir répondu aux
questions des actionnaires, le Président décide de passer au vote des résolutions suivantes :

1° RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'Article 13 des statuts décide d'agréer comme nouvel actionnaire M Xavier VENACHE.

Suite à un acte de donation intervenu ce jour et établi par Maître AUBRUN THIMEL Notaire, M Xavier VENACHE est désormais plein propriétaire de 2 499 actions de la société A2P.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2° RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la décision prise par M Pascal VENACHE de désigner M Xavier VENACHE comme Directeur Général conformément aux dispositions de l'Article 18 des statuts. *↳ demeurant à BUTHIERS (77760), 43 rue des Roches -*
Il est désigné à cette fonction sans limitation de durée, sauf en cas de cessation du mandat du Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3° RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Mr Pascal VENACHE pour faire le nécessaire au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 20 heures après signature du présent procès-verbal par l'actionnaire unique.

Le Président

M Pascal VENACHE

